Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-Tricastin-Des-equipements-importants-mal-fixes-dans-4-reacteurs-combien-sont-concernes

13 avril 2022

France : Bugey, Tricastin : Des équipements importants mal fixés dans 4 réacteurs, combien sont concernés ?

Erreurs de construction et risques en cas de séismes, EDF étale ses contrôles sur plusieurs années

Des erreurs ont été commises lors de la construction des centrales nucléaires françaises. Notamment dans la fixation des équipements : ils ne sont pas ancrés correctement dans la structure des bâtiments. En conséquence, en cas de tremblement de terre ou de choc violent, ces équipements pourraient ne pas rester en place. Leur fonctionnement ne serait alors plus assuré et qui plus est, ces équipements pourraient à leur tour venir endommager d'autres matériels.

Ni EDF ni l'ASN ne précisent quels sont les équipements concernés, mais même les plus importants pour la sûreté sont affectés. EDF a annoncé le problème à l'automne 2021 (voir notre article du 5 octobre 2021), après avoir déjà détecté ces non-conformités de fixations et réparé plusieurs ancrages d'équipements sur le réacteur 1 du Tricastin (Drôme) et 2 du Bugey (Ain).
L'industriel poursuit ses contrôles au fil des visites décennales : ils vont donc s'étaler sur plusieurs années. Il a annoncé que jusqu'à 2024, il mettra à jour une fois par an sa déclaration d'incident significatif [1] pour la sûreté [2] générique (car commun à plusieurs réacteurs). C'est ainsi qu'EDF a déclaré début avril 2022 que **2 réacteurs supplémentaires étaient touchés par ces problèmes de fixations d'équipements importants pour la sûreté : le réacteur 2 du Tricastin et 4 du Bugey**.

Comme pour les 2 réacteurs précédents, **ni EDF ni l'autorité de contrôle (ASN) ne précisent quels sont les équipements en question**. Difficile donc de se faire une idée des risques engendrés. La seule précision apportée au public est que les défauts proviennent notamment du

nombre, du diamètre et de l'implantation des chevilles de fixation. Et que tout ce qui a été détecté a été réparé. Difficile aussi de comprendre comment se fait-il que, malgré des visites approfondies et des examens de conformités réalisés tous les 10 ans depuis plus de 40 ans, ces problèmes d'ancrages et de non-tenue aux séismes d'équipements importants soient restés inaperçus jusqu'à présent. Certains perdureront encore pour quelques années avant d'être découverts et réparés puisque ce n'est que fin 2024 que tous les réacteurs auront été vérifiés. Une preuve de plus qu'**EDF n'étant pas en capacité de vérifier de manière approfondie l'ensemble de son parc nucléaire rapidement, il laisse planer des risques supplémentaires en maintenant ses installations en fonctionnement** alors qu'il les sait potentiellement affectées de défauts de fixations. Espérons que d'ici là, la terre ne tremblera pas.

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif sûreté générique de niveau 1 relatif à une anomalie de conception identifiée lors d'un contrôle de maintenance préventive

Publié le 13/04/2022

Evénement sûreté

EDF réalise sur l'ensemble des réacteurs des contrôles réguliers dans l'objectif de vérifier le maintien en bon état des équipements. Les équipements sont fixés au sol par des dispositifs appelés ancrages (cheville et dispositif de fixation). Les « Programmes de Base de maintenance Préventive Ancrages » (PBMP) définissent les contrôles de maintenance à réaliser de manière préventive sur les ancrages de matériels identifiés comme étant importants pour la sûreté. Ces contrôles consistent à **vérifier le respect du plan technique correspondant à chaque ancrage et à contrôler l'absence d'anomalies sur l'ancrage**. **L'échéance de ces contrôles est prévue dans les 6 mois qui suivent le redémarrage pour les réacteurs du palier 900 MWe réalisant leur 4ème visite décennale et au plus tard d'ici fin 2024 pour l'ensemble des réacteurs du parc nucléaire**.

Les contrôles des « PBMP ancrages » du réacteur 1 de la centrale nucléaire du Tricastin et du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey sont terminés. Toutes les anomalies relevées ont été traitées (nombre de chevilles, diamètre d'une cheville, implantation des chevilles, …).

Les contrôles des « PBMP Ancrages » se poursuivent sur les autres réacteurs du Parc. EDF considère que ces contrôles ne remettent pas en cause la fonctionnalité des équipements.
A ce stade, EDF considère toutefois que **les différences identifiées par rapport au plan sur ces ancrages et la justification du fait que cette différence est acceptable, n'ont pas fait l'objet d'une traçabilité adéquate au moment de la réception des équipements lors de la construction**. Pour cette raison et à titre conservatif, EDF a déclaré le 21 septembre 2021, à l'Autorité de sûreté nucléaire, un événement significatif pour la sureté à caractère générique pour les centrales nucléaires du Tricastin et du Bugey au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

Cet événement sera mis à jour au premier trimestre de chaque année dès 2022, afin d'intégrer les réacteurs ayant terminé les contrôles des « PBMP Ancrages » et cela jusqu'au solde de la réalisation de ces contrôles pour l'ensemble des réacteurs du parc nucléaire.

Au premier trimestre 2022, les contrôles d'ancrage ont été réalisé pour les réacteurs n°2 de la centrale nucléaire du Tricastin et n°4 de la centrale nucléaire du Bugey. Toutes les anomalies relevées ont été traitées.

https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-bugey/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-bugey/dec

laration-dun-evenement-significatif-surete-generique-de-niveau-1-relatif-a-une-anomalie-de-conception-identifiee-lors-dun-controle-de-maintenance-preventive

https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-tricastin/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-tricastin/declaration-dun-evenement-significatif-surete-generique-de-niveau-1-relatif-a-une-anomalie-de-conception-identifiee-lors-dun-controle-de-maintenance-preventive

---

Ce que dit l'ASN :

Défauts d'ancrage d'équipements importants pour la sûreté de quatre réacteurs des centrales nucléaires du Tricastin et du Bugey

Publié le 22/04/2022

Centrale nucléaire du Tricastin Réacteurs de 900 MWe - EDF
Centrale nucléaire du Bugey Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 6 avril 2022, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté portant sur des défauts d'ancrage au génie civil de certains équipements importants pour la sûreté des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire du Tricastin, ainsi que des réacteurs 2 et 4 de la centrale nucléaire du Bugey.

Dans le cadre du contrôle de l'état de ses installations, EDF vérifie la conformité des ancrages [3] au génie civil des équipements [4] importants pour la sûreté. EDF met actuellement en œuvre de nouveaux contrôles de ces ancrages, qui doivent être réalisés au plus tard entre fin 2022 et fin 2024 selon les réacteurs.

La déclaration d'EDF constitue une **mise à jour de celle du 21 septembre 2021**, objet de l'avis d'incident publié par l'ASN le 14 octobre 2021, **qui ne concernait que le réacteur 1 de la centrale nucléaire du Tricastin et le réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey**.

Cette mise à jour fait suite aux contrôles réalisés au cours de la quatrième visite décennale du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Tricastin et celle du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey. Ces contrôles ont mis en évidence des écarts sur certains ancrages portant notamment sur le nombre, le diamètre et l'implantation des chevilles. Ces écarts datent de la construction des réacteurs et auraient pu remettre en cause la tenue des équipements supportés en cas de séisme.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les personnes et l'environnement. **Compte tenu de ses conséquences potentielles pour ces réacteurs, cet événement est classé au niveau 1 de l'échelle INES** (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Les écarts constatés ont été corrigés par EDF.

EDF poursuit les contrôles sur ses autres réacteurs.

https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/defauts-d-ancrage-d-equipements-importants-pour-la-surete-de-quatre-reacteurs

---

Notes

[1] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif

[2] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets**.
https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire

[3] chevilles, tiges scellées…

[4] tuyauteries, matériels électriques, moteurs, pompes…